

**LES BONNES QUESTIONS À SE POSER CHAQUE ANNÉE
POUR LA SCOLARISATION DE MON ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP
Procédures, démarches, étapes, enjeux : quelques ressources documentaires**

LA LOI DU 11 FEVRIER 2005 DONNE UNE DEFINITION DU HANDICAP :

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

MON ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP EST EN ÂGE D'ÊTRE SCOLARISÉ : QUE FAIRE ?

Dès l'âge de 3 ans, si vous en faites la demande, la loi prévoit que comme tout enfant, les enfants en situation de handicap peuvent être inscrits à l'école maternelle de leur secteur, qui constitue leur établissement de référence. (cf. loi du 11 février 2005- art 19-3). En pratique : Pré inscrivez votre enfant à la mairie de votre domicile. Prenez contact avec le directeur de l'école dont dépend votre enfant pour finaliser l'inscription.

Nouveauté 2019 : Le projet de loi pour une école de la confiance abaisse l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans au lieu de 6.

QUELS SONT MES DROITS ?

Il peut être nécessaire de compenser les conséquences du handicap sur la scolarité par des aides matérielles humaines ou financières, des prises en charge spécialisées, ou des aménagements de scolarité. La Loi du 11 février 2005 reconnaît le droit à la compensation des conséquences du handicap. Selon les situations la scolarisation peut se dérouler sans aide particulière ou nécessiter une adaptation. Ce droit à compensation sera étudié par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), qui siège à la Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH)

LES PREMIERS INTERLOCUTEURS

- Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH) – 8 rue Jonas Salk – 69007 LYON – Numéro Vert : 0800 869 869 – handicap@grandlyon.com
<https://mdmph.rhone.fr>
Et <http://www.grandlyon.com/services/maison-departementale-et-metropolitaine-des-personnes-handicapees.html>
- La Maison du Rhône (MDR) : 2 sites vous permettent d'identifier la MDR la plus proche de chez vous :
https://www.rhone.fr/departement/administration_departementale/maisons_du_rhone/la_mdr_la_plus_proche_de_chez_vous pour les MDR du nouveau Rhône,
et <https://www.grandlyon.com/services/les-maisons-de-la-metropole.html> pour les MDLM du territoire de la Métropole de Lyon/
- L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSH) peut vous accompagner dans la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de votre enfant. Il assure le suivi du PPS (réunion et animation de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS). Dans certaines situations, il peut être sollicité pour préparer la première rentrée scolaire de votre enfant. Retrouvez les coordonnées des enseignants référents à la rubrique suivante.

L'ECOLE - LE COLLÈGE - LE LYCÉE

- Annuaire des ULIS Ecole : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/spip.php?rubrique39>
- Annuaire des ULIS Collège et Lycée : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/spip.php?rubrique40>
- Annuaire des unités d'enseignement en établissement spécialisé :
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/spip.php?rubrique57>
- Coordonnées du Pôle Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH) – Inspection Académique :
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/spip.php?article214>
- Les coordonnées de la Cellule de gestion AVS : Retrouvez-les en page 15 de l'annuaire de la DSDEN :
<http://www.ia69.ac-lyon.fr/organigramme-et-annuaire,255977,fr.html> rubrique Bureau DPA1
- Coordonnées des enseignants référents : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/spip.php?article215>
- Les dispositifs de soutien à la scolarisation : <http://annuaire-sante.rhone.fr>
- GEVA Sco : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/spip.php?article231>

- Le PPS : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&cid_bo=86108
- Le PAP : <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page183.htm>
- Document de Mise en œuvre du PPS : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/spip.php?article270>

LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Retrouvez les coordonnées des différents établissements spécialisés sur :

- L'annuaire de santé du Rhône <http://annuaire-sante.rhone.fr>
- Le site du CREAI Rhône Alpes <http://www.creai-ra.com/>

BIBLIOGRAPHIE :

- **Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés / MAIF - Ministère de l'Education Nationale, 2018 - 60 p. téléchargeable ici :**
http://cache.media.education.gouv.fr/file/Maternelle_baccalaureat/65/9/Guide_pour_la_scolarisation_des_enfants_et_adolescents_en_situation_de_handicap_469659.pdf

SITOGRAFIE COMPLEMENTAIRE :

- Téléchargez le guide « Un enfant différent » pour les parents d'enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans : http://www.rhone.fr/solidarites/pmi/soutien_et_aide_aux_familles/accueillir_un_enfant_différent
- Site du département du Rhône <http://www.rhone.fr>
- Site de la Métropole de Lyon : <http://www.grandlyon.com>
- Site de l'Inspection académique du Rhône et de la Métropole : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/>
- Le site Service public vous renseigne sur vos droits : <http://www.service-public.fr>
- Direction de l'éducation de la ville de Lyon (concerne les écoles maternelles et élémentaires) : <http://www.lyon.fr/page/enfance-et-education.html>
- Scolarisation des élèves en situation de handicap – Education Nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>
- Santé scolaire – Education Nationale <http://www.education.gouv.fr/cid50297/la-sante-des-eleves.html>
- Deux sites ressources associatifs autour de la scolarisation : <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/> et <https://ecole-et-handicap.fr>
- Le site de la FNASEPH <http://www.fnaseph.fr/>
- Le site Enfant-différent : <http://www.enfant-different.org/parcours-scolaire-et-educatif/scolarite>
- L'union d'associations La Courte Echelle autour des problématiques de scolarisation : <http://lacourte-echelle.org>

LISTES DE DIFFUSION ET FORUMS

Il existe plusieurs listes de diffusion consacrées au handicap (enfant aveugle, école-inclusive, parent trisomie, autisme, ...). Retrouvez ces différentes listes sur <http://fr.groups.yahoo.com/>

Retrouvez des forums de discussion entre parents :

- La page facebook du site portail Enfant Différent de l'association Une Souris Verte : <https://www.facebook.com/site.enfantdifferent/>
- Le forum de Magic Maman : http://forum.magicmaman.com/magic03ans/Desenfantsdifférents/liste_sujet-1.htm

**Vous êtes à la recherche d'une autre information ?
Vous souhaitez avoir des précisions sur un thème particulier ?
Contactez La Courte Echelle qui saura vous orienter :
La Courte Echelle, c/o Une Souris Verte - 19 rue des Trois Pierres – 69007 Lyon**

Tel : 06 28 41 07 42 - Email : contact@lacourte-echelle.org

MAJ : avril 2019